

# COMMUNE DE TROOZ

## RECRUTEMENT D'UN(E) CONSEILLER(E) EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

(avec constitution d'une réserve de recrutement)

La Commune de TROOZ recrute par appel extérieur, un(e) Conseiller(ère) en Aménagement du Territoire et Urbanisme.

Echelle barémique : A1SP

### Conditions :

- 1) Etre ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.
- 2) Jouir des droits civils et politiques.
- 3) Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Cette exigence ne pourra être appréciée que concrètement, à chaque candidature, et sera spécialement motivée par le Collège s'il refuse la candidature sur base de cette exigence.
- 4) Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou assimilé, en Architecture, Aménagement du Territoire et Urbanisme ou d'Ingénieur civil Architecte.
- 5) Joindre à sa candidature un curriculum vitae dactylographié et une lettre de motivation manuscrite.
- 6) Réussir l'examen de recrutement :
  - Epreuve écrite sur des matières déterminées (60 points au total) :
    - a) Code du Développement Territorial (40 points)
    - b) Code du Logement (10 points)
    - c) Droit communal (10 points)Sont considérés comme ayant satisfait à cette épreuve les candidat(e)s qui auront obtenu au moins 50 % des points sur chaque matière. A défaut l'épreuve est éliminatoire.
  - Épreuve de conversation : une épreuve orale consistant en un entretien sur des questions d'ordre général (40 points).  
Sont considérés comme ayant satisfait à cette épreuve les candidat(e)s qui auront obtenu une cote d'au moins 20/40 sur cette épreuve. A défaut l'épreuve est un échec.

### Date limite des candidatures :

La candidature écrite doit être adressée par pli recommandé à la poste à Monsieur le Bourgmestre, Maison communale, rue de l'Eglise 22 à 4870 TROOZ pour le 20 novembre 2017 au plus tard.

Les épreuves sont programmées le samedi 25 novembre 2017 à 9h00.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,  
(s) B. Fourny

Le Bourgmestre,  
(s) F. Beltran